



Figure 1. Abondance relative des touladis introduits par ensemencement (et des poissons sauvages, s'il y a lieu) dans les Grands Lacs de 1975 à 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, un grand nombre de relevés n'ont pu être réalisés en 2020. Les mesures et le cadre temporel dont il est fait état varient d'un lac à l'autre, comme le montrent les échelles verticales et horizontales, et les comparaisons entre les lacs peuvent être trompeuses. Les tendances globales au fil du temps donnent de l'information sur l'abondance relative pour la totalité ou une partie de la population. Aucune cible n'a été précisée pour les lacs Supérieur et Huron. Source : Les données proviennent des évaluations biologiques effectuées en collaboration par des organismes étatiques, fédéraux, tribaux et provinciaux, et sont en bonne partie tirées de rapports, à comité de lecture ou non, qui ont été présentés à la Commission des pêcheries des Grands Lacs, aux comités des lacs, au département de la Conservation de l'environnement de l'État de New York, au ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, ainsi qu'au Fish and Wildlife Service et au Geological Survey des États-Unis.